

FORMULAIRE A

Demande d'une copie de document(s) du dossier médical

EN CAS DE DEMANDE PAR AUTRUI

- Vous pouvez introduire une demande de copie au moyen du **formulaire B** :
« **Demande d'une copie de document(s) du dossier médical d'autrui** ».

EN CAS DE DÉCÈS DU PATIENT

- Vous pouvez introduire une demande de consultation au moyen du **formulaire C** :
« **Demande de consultation du dossier d'un patient décédé** ».

IDENTITÉ DU PATIENT

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone :

COPIE DES INFORMATIONS MÉDICALES

Intégralité du dossier (remontant à un an)

Compte-rendu(s) (hospitalisation, intervention, consultation) et courrier(s) :

Service(s) :

Praticien(s) :

Date(s) :

Examen(s) d'imagerie médicale (radiographie, échographie, scanner, IRM...)

Examens(s) réalisé(s) le :

Je souhaite recevoir le compte-rendu

ou

je souhaite avoir une copie des clichés sur un support numérique au prix coûtant de 10 €

ou

je souhaite que mon médecin traitant reçoive ces résultats.

➤ Il revient au médecin prescripteur et non au radiologue de commenter ces résultats au patient.

Examen(s) de biologie clinique réalisé(s) le :

➤ Les biologistes ne commentent pas au patient les résultats des analyses.

Autres documents, à préciser :

MODALITÉS DE TRANSMISSION

Envoi à un médecin de votre choix, précisez :

Nom : Prénom :

Adresse

Code postal : Localité :

Remise des copies sur place.

La loi relative aux droits du patient fixe à 15 jours (après réception de votre demande) le délai dans lequel il doit être donné suite à votre demande.

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS MÉDICAUX

Conformément à l'Arrêté Royal du 2 février 2007, la reproduction des documents peut vous être facturée.

Si la page reproduite de texte est fournie sur papier

- **0,10** euros maximum par page reproduite

Par image reproduite

- Montant maximal de **5** euros

Si du texte et/ou des images sont reproduit(e)(s) sur un support numérique

- Montant maximal de **10** euros, quel que soit le nombre de supports numériques fourni

Le coût d'une copie d'un dossier médical

- Ne peut dépasser les **25** euros

Toute copie supplémentaire des documents qui ont été envoyés au patient, doit être effectuée par le patient lui-même. Le CHwapi n'effectuera pas deux fois les copies pour les mêmes documents.

ENVOI DE LA DEMANDE

Vous envoyez ce formulaire complété et signé :

PAR MAIL

- copiedossiermedical@chwapi.be

OU

PAR COURRIER

- CHwapi - Site IMC
Service Archives
Chaussée de Saint-Amand 80
7500 TOURNAI

IMPORTANT : N'oubliez pas de joindre à la demande :

- ✓ une copie de votre pièce d'identité afin de certifier l'identité du demandeur;

Date : Signature :